

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVRY CORBEIL-ESSONNES (A.D.E.C.E.)

21, Cours Monseigneur Roméro – 91006 EVRY CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres du Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine d'Evry Corbeil-Essonnes

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVRY CORBEIL ESSONNES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Changements de méthodes et de présentation » qui expose les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Celles-ci ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et plus particulièrement ceux relatifs aux méthodes :

- ✓ de valorisation des immobilisations financières ainsi que des valeurs mobilières de placement, exposées dans l'annexe sous les rubriques « Titres Immobilisés », « Evaluation des valeurs mobilières de placement » et « Dépréciation des valeurs mobilières » ;

- ✓ de constitution et estimations des provisions afin de faire face aux engagements en matière d'indemnités de retraite des personnels laïcs, de pensions des prêtres aînés ainsi que pour couvrir les risques en matière de litige ;
- ✓ de constitution des fonds dédiés, fonds reportés et subventions d'investissement conformément à la mise en place du règlement ANC n°2018-06 ou règlements venant modifier ou compléter ce dernier.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus, de l'information financière qui peut en découler ainsi que des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association mis à la disposition des membres du Conseil d'Administration.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et l'Économe Diocésain.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Argenteuil, le 25 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes

Eric Chapus

✓ Certifié par   

Fleury & Associés
Représenté par
Eric Chapus

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 554	38 554		
Autres immobilisations incorporelles	17 764	13 380	4 385	4 497
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	879 380		879 380	480 212
Constructions	48 918 705	35 482 650	13 436 056	11 390 601
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 711 975	1 938 923	773 053	812 601
Immobilisations corporelles en cours, avances et acptes	1 476 166		1 476 166	1 205 247
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	199 000		199 000	208 531
Immobilisations financières				
Participations	2 719 791	164 025	2 555 767	1 791 823
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	90 272		90 272	102 662
Autres	33 535		33 535	32 947
TOTAL de l'Actif immobilisé	57 085 159	37 637 530	19 447 628	16 029 136
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	189 090	141 827	47 263	38 599
Créances reçues par legs ou donations	69 207		69 207	481 132
Autres créances	1 781 661	43 363	1 738 298	1 383 790
Charges constatées d'avance	170 463		170 463	178 654
Valeurs mobilières de placement	3 956 260	98	3 956 162	4 014 156
Instruments de trésorerie à terme et jetons détenus				
Disponibilités	7 886 636		7 886 636	8 019 775
TOTAL de l'Actif circulant	14 053 317	185 288	13 868 029	14 116 107
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion Actif				
TOTAL GÉNÉRAL de l'Actif	71 138 475	37 822 818	33 315 657	30 145 242

BILAN PASSIF		
	Exercice N	Exercice N-1
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 042 221	1 042 221
Fonds propres complémentaires	4 157 275	4 157 275
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 119 999	570 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	575 890	575 890
Réserves pour projet de l'entité	2 603 513	
Autres		
Report à nouveau	11 128 335	11 128 335
Excédent ou déficit de l'exercice	3 135 605	2 603 513
Situation nette (sous total)	23 762 838	20 077 233
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 996 870	1 881 933
Provisions réglementées		
TOTAL des Fonds Propres	25 759 708	21 959 167
Fonds reportés liés aux legs ou donations	258 207	656 662
Fonds dédiés	3 834 306	3 831 795
TOTAL des Fonds reportés et dédiés	4 092 512	4 488 457
Provisions pour risques	204 769	208 011
Provisions pour charges	633 901	732 207
TOTAL des provisions	838 670	940 218
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77 418	105 669
Emprunts et dettes financières diverses	650 700	1 100 700
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705 521	606 841
Dettes des legs ou donations	10 000	10 000
Dettes fiscales et sociales	432 828	370 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 571	852
Autres dettes	677 850	512 146
Produits constatés d'avance	32 880	50 273
TOTAL des dettes	2 624 766	2 757 400
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL du Passif	33 315 657	30 145 242

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	561 889	546 967
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	753 376	496 261
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	125 063	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 210 526	8 303 050
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	510 371	1 290 560
Contributions financières	19 353	52 019
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	103 477	56 924
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 316 000	
Utilisations des fonds dédiés	201 498	149 573
Autres produits	1 291 239	1 002 575
TOTAL I	13 092 793	11 897 929
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	220 864	241 267
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 850 273	4 548 917
Aides financières	191 575	
Impôts, taxes et versements assimilés	432 001	365 786
Salaires	2 586 767	2 694 780
Cotisations sociales	1 332 922	1 274 668
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 000 258	918 953
Dotations aux provisions	1 929	6 502
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédés	435 907	
Reports en fonds dédiés	204 009	232 027
Autres charges	375 412	373 695
TOTAL II	11 631 917	10 656 596
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 460 876	1 241 333
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 564 422	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	167 327	110 704
Reprises sur dépréciations et provisions	144 402	46 765
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 876 151	157 469
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	164 123	144 402
Intérêts et charges assimilées	3 303	4 008
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	167 425	148 411
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 708 726	9 059

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	3 169 602	1 250 392
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 613 175
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) :		237 020
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 376 155
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	33 997	23 033
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	14 968 944	13 668 573
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	11 833 339	11 065 060
EXCEDENT OU DEFICIT	3 135 605	2 603 513
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Informations générales sur l'association

L'objet social de l'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Le diocèse d'Evry-Corbeil-Essonnes exerce sa mission évangélique auprès de l'ensemble de la population résidant en Essonne. Outre les offices célébrés dans les églises qui réunissent chaque semaine les fidèles, les équipes animatrices du diocèse s'attachent naturellement à annoncer l'évangile aux jeunes (catéchèse, aumônerie, rassemblements ...), à accompagner les catholiques dans la préparation des sacrements (mariage, baptême, confirmation ...), à organiser des pèlerinages en France comme à l'étranger, à accompagner les diacres et les séminaristes dans leur formation notamment, à soutenir les malades et les prisonniers ...

Pour accomplir cette mission, l'église diocésaine s'appuie essentiellement sur :

- des prêtres, des diacres, des salariés laïcs (salariés administratifs ou en mission ecclésiale) qu'il faut rémunérer pour leur permettre de vivre dignement et de très nombreux bénévoles ;
- des bâtiments (lieux de culte, centres pastoraux, logements des prêtres ...) dont il faut assurer le fonctionnement et, s'agissant de tous ceux qui ayant été bâtis depuis 1905 appartiennent au diocèse, la construction et l'entretien ...

En tant qu'association culturelle, le diocèse ne vit que de dons provenant de plusieurs canaux (quêtes, offrandes, casuels, souscriptions, denier et legs) dont la collecte nécessite un investissement significatif à l'échelon de la curie et des paroisses. Cela exige une rigueur comptable et une recherche constante de la meilleure économie pour pouvoir pleinement justifier auprès de nos donateurs, et de manière parfaitement transparente, de la bonne et saine utilisation de leurs dons. »

Informations générales sur l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le total du bilan s'élève à 33 315 656,84 euros et le résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 135 605,14 euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Périmètre :

Les comptes annuels comprennent ceux du siège, des établissements paroissiaux et des services diocésains. La liste des entités se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

1/ Siège :

La Curie

2/ Etablissements paroissiaux :

SECTEUR D'ARPAJON/TROIS VALLEES

Groupelement paroissial d'Arpajon (*Arpajon, Egly, La Norville, Saint Germain les Arpajon*)

Groupelement paroissial de St Martin des Breuils comprenant : Boissy Sous Saint Yon (*Avrainville, Boissy sous Saint Yon*) ; Breuillet (*Breuillet, Breux-Jouy*) ; Bruyères le Châtel (*Bruyères le Châtel, Ollainville*)

Groupelement paroissial de Saint Sulpice de Favières (*Mauchamps, Saint Sulpice de Favières, Saint Yon, Souzy la Briche*)

SECTEUR DE BRETIGNY

Groupelement paroissial de Brétigny sur Orge (*Brétigny sur Orge, Le Plessis-Pâté*)

Jumelage Doc So Brétigny

Groupelement paroissial de Marolles en Hurepoix (*Cheptainville, Leudeville, Marolles en Hurepoix*)

Groupelement paroissial de Saint Vrain/Vert le Grand (*Saint Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit*)

SECTEUR DE BRUNOY/VAL D'YERRES

Boussy Saint Antoine/Epinay sous Sénart/Quincy sous Sénart

Brunoy

SECTEUR DE CORBEIL

Corbeil Saint Spire

Corbeil Saint Etienne

Corbeil Saint Paul

Etiolles

Saintry sur Seine/Morsang sur Seine

Saint Germain les Corbeil

Saint Pierre du Perray/Tigery

Villabé

SECTEUR DE DOURDAN

Groupelement les trois Saints (*Le Val St Germain, Saint Chéron, Saint Cyr sous Dourdan*)

Groupelement Marie Poussepin (*Dourdan, Roinville sous Dourdan, Sermaise*)

Groupelement Saint Luc (*Boissy le Sec, La Forêt le roi, Villeconin*)

Groupelement Saint Marc (*Authon la Plaine, Chatignonville, Corbreuse, Sainte Mesme*)

Groupelement Saint Mathieu (*Les Granges le roi, Plessis Saint Benoist, Richarville, Saint Escobille*)

SECTEUR DE DRAVEIL - ST JEAN PAUL II

Draveil

Soisy sur Seine

Vigneux sur Seine

SECTEUR D'ETAMPES – ST MICHEL DE BEAUCE

Groupelement paroissial d'Etampes (*Boutervilliers, Brières les Scellés, Châlo Saint Mars, Etampes, Mérobert, Morigny Champigny, Ormoy la rivière*)

Groupelement paroissial de Beauce (*Abbeville la Rivière, Angerville, Bois Herpin, Boissy la Rivière, Chalou-Moulineux, Congerville-Thionville, Estouches, Guillerval, la Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Méreville, Monnerville, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint Cyr la Rivière*)

SECTEUR D'ETRECHY/VALLEE DE LA JUINE

Groupelement paroissial d'Etréchy (*Auvers Saint Georges, Chamarande, Etréchy, Villeneuve sur Auvers*)
Groupelement paroissial de Lardy (*Bouray sur Juine, janville sur Juine, Lardy, Torfou*)

SECTEUR D'EVRY

Bondoufle
Courcouronnes
Evry – Saint Corbinien
Evry Saint Pierre - Saint Paul
Lisses

SECTEUR DE JUVISY - VAL DE SEINE / SAINTE EDITH STEIN

Athis Mons
Juvisy sur Orge
Paray Vieille Poste

SECTEUR DE LA FERTE ALAIS – VAL D'ESSONNE

Groupelement paroissial de Ballancourt sur Essonne (*Ballancourt sur Essonne, Fontenay le Vicomte, Itteville*)
Groupelement paroissial de Cerny – La Ferté Alais (*Baulne, Boissy le Cutté, Cerny, D'Huissin-Longueville, Guigneville sur Essonne, La Ferté Alais, Mondeville*)
Groupelement paroissial de Mennecy (*Echarcon, Mennecy, Ormoy*)
Groupelement paroissial de Le Coudray – Champcueil (*Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Le Coudray-Montceaux, Nainville les roches*)

SECTEUR DE LIMOURS

Groupelement paroissial de Briis sous Forges (*Briis sous Forges, Fontenay les Briis, Forges les bains, Saint Maurice Montcouronne, Vaugrigneuse*)
Groupelement paroissial des Molières (*Boullay les Trous, Gometz le Châtel, Gometz la Ville, Les Molières, Saint Jean de Beauregard*)
Groupelement paroissial de Limours (*Angervilliers, Bonnelles, Janvry, Limours en Hurepoix, Pecqueuse*)

SECTEUR DE LONGJUMEAU – SAINTE LEONIE AVIAT

Ballainvilliers
Chilly Mazarin
Epinay sur Orge
Longjumeau
Morangis
Groupelement paroissial de Saulx les Chartreux (*Champlan, Saulx les Chartreux*)
Wissous

SECTEUR DE MASSY VERRIERES

Massy Sainte Marie Madeleine
Massy Saint Paul
Massy Saint Esprit
Verrières le Buisson

SECTEUR DE MILLY LA FORET

Groupelement paroissial du Plateau (*Bouville, Blandy, Brouy, Champmotteux, Mespuits, Orveau, Puiset le Marais, Valpuiseaux*)
Groupelement paroissial de la Vallée de l'Essonne (*Boigneville, Boutigny sur Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche sur Essonne, Gironville sur Essonne, Prunay sur Essonne, Maisse, Vayres sur Essonne*)
Groupelement paroissial de la Vallée de l'Ecole (*Courances, Dannemois, Milly la Forêt, Moigny sur Ecole, Oncy sur Ecole, Soisy sur Ecole, Videlles*)

SECTEUR DE MONTGERON/LA FORET

Crosne
Montgeron (Saint Jacques/Saint Joseph et Notre Dame)
Yerres

SECTEUR DE MONTLHERY/LONGPONT

La Ville du Bois
Leuville sur Orge
Linas
Longpont sur Orge - Villiers
Marcoussis

Monthéry
Nozay

SECTEUR D'ORSAY/VALLEE DE L'YVETTE

Bures sur Yvette
Chevry - Belleville
Groupement paroissial de Gif/Saint Aubin/Villiers le Bâcle (*Gif sur Yvette, Villiers le Bâcle*)
Les Ulis
Orsay
Saclay

SECTEUR DE PALAISEAU

Bièvres
Igny
Palaiseau Saint Martin
Palaiseau Saint Michel du Pileu
Palaiseau Lozère
Vauhallan
Villebon sur Yvette/Villejust

SECTEUR DE RIS ORANGIS

Paroisse de Grigny - Centre
Paroisse de Grigny – La sainte Famille
Ris Orangis

SECTEUR DE SAVIGNY/VIRY

Savigny sur Orge
Viry Chatillon

SECTEUR DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS/VAL D'ORGE

Fleury Mérogis
Morsang sur Orge
Saint Michel sur Orge
Sainte Geneviève des Bois
Villemoisson sur Orge

3/ Services diocésains :

Aumônerie du Centre Pénitencier de Fleury Mérogis
Aumônerie des étudiants d'Evry
Aumônerie de l'Enseignement Public (AEP)
AEP secteur de Longjumeau
AEP secteur de Palaiseau
AEP du Val d'Orge
AEP du Val de Seine
Aumônerie des hôpitaux
Aumônerie de l'hôpital de Evry/Corbeil
Aumônerie de santé de Dourdan
Aumônerie de l'hôpital de Champcueil
Aumônerie de l'hôpital de Bligny
Aumônerie de l'hôpital Longjumeau
Aumônerie de l'hôpital Draveil
Aumônerie de l'hôpital d'Arpajon
Catéchèse
Catéchèse secteur Brétigny
Catéchèse des paroisses de Massy
Catéchuménat
Commission Diocésaine d'Art Sacré
Communication
Conseil Diocésain des Jeunes
Diaconat Permanent
Formation des laïcs
Frat
Œcuménisme
Pastorale de la santé
Pastorale familiale
Pastorale Sacramentelle et Liturgique
Relation avec le Judaïsme

Relation avec l'Islam
Solidarités et écologie
Conseil Diocésain des Religieuses
Pèlerinages
Pèlerinages – Hospitalité de Lourdes
Servants d'Autel
Commission du Clergé
Pastorale des voyageurs (Hochia)
Aumônerie des gens du voyage d'Ile de France

Faits caractéristiques de l'exercice

Des biens immobiliers ont été cédés pour un montant total de 1 316 K€.

Des legs ont été reçus pour 510 K€

La liquidation de la SCI St Jacques St Joseph a amené un produit financier de 1 464 K€

L'association Etoile de Milly a donné un bien à 300 K€ avec un droit de reprise de 15 ans.

L'association paroissiale la Jeanne d'Arc a apporté 1 497 parts de la SCI Ancien Vicariat pour 250 k€ avec un droit de reprise de 15 ans.

Un bail à construction signé en 2023 concernant un bien situé à Marolles en Hurepoix a été transféré à la SCI Pierre d'Angle. Un apport du bien a été effectué en contrepartie d'une augmentation de capital pour 500 K€.

Des rénovations ont été faites à Arpajon, Corbeil, Palaiseau. L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une demande de financement auprès des Chantiers du Cardinal. La subvention obtenue est de 240 K€

Changements de méthodes et de présentation

Changements de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement ANC 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du Plan comptable général. Cette première application entraîne une nouvelle présentation des états financiers, notamment :

- la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels ;
- la suppression des transferts de charges ;
- la reclassification de certains produits et charges dans le résultat d'exploitation ;
- l'adaptation du plan de comptes et la mise en oeuvre des nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe.

Conformément aux dispositions du règlement, ces changements constituent un changement de méthode comptable. L'association a procédé au retraitement des données comparatives, lorsque cela était nécessaire et possible, afin d'assurer la comparabilité des comptes entre les exercices. Les

impacts bilan, du compte de résultat et sur les indicateurs de performance (notamment EBE et résultat d'exploitation) sont présentés dans le tableau ci-après.

Reclassement des postes de bilan :

- ligne charges constatées d'avance remontée dans la rubrique des créances : 179 k€ en n-1
- avances et acomptes pour 6k€ en n-1 reclassés en immobilisations en cours, avances et acomptes

Reclassement des comptes de résultat :

PRODUITS EXCEPTIONNELS	N-1		
Sur opérations de gestion	12 708		
Sur opérations en capital	1 593 108		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 359		
TOTAL V	1 613 175		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	28 388		
Sur opérations en capital	208 632		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
TOTAL VI	237 020		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 376 155		



	N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 613 175	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	237 020	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 376 155	

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions suivantes :

- Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers
- Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif : articles 431-1 et suivants
- Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général
- Décret N°2019-504 du 22 mai 2019

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Taux d'amortissement
Logiciels	100.00
Autres immobilisations incorporelles	2.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Pour les bâtiments, la ventilation retenue est la suivante : 20% pour le terrain et 80% pour la construction.

Par dérogation aux règles de comptabilisation des actifs immobilisés, les travaux diocésains sont comptabilisés en charges lorsque ceux-ci n'excèdent pas 15 K€.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Bâtiments divers	Linéaire	20 ans
Aménagement des constructions	Linéaire	20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ou 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Œuvres d'art	Non amortissables	

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entrée, premier sorti.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Détail du poste « **Participations et Créances rattachées** » :

	Valeur à l'ouverture du bilan	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Sci Ancien Vicariat Dourdan	122 K€	284 K€	0 K€ *	406 K€
Sci Saclay-Teilhard de Chardin	10 K€			10 K€
Sci Pierre d'Angle	1 654K€	644 K€	164 K€	2 134 K€
Titres immo 3F	6 K€			6 K€
	1 792 K€	928 K€		2 556 K€

Sci Ancien Vicariat : l'association paroissiale la Jeanne d'Arc (APJA) a cédé 203 parts pour 34 K€ et a apporté avec un droit de reprise d'une durée de 15 ans, 1 497 parts pour une valeur de 250 K€.

**En 2025, cession d'une part de la Sci Ancien Vicariat à l'association du Mont Carmel pour 167€*

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- *Créances clients, usagers et comptes rattachés :*
En 2022, le recouvrement d'une créance étant compromis, une dépréciation de 142 K€ avait été constituée pour la totalité du montant de la créance. La situation n'ayant pas évoluée en 2025, cette dépréciation a été conservée pour 142 K€.
- *Autres*
- A la suite d'une fraude au cours des années 2014 à 2016, et a une condamnation par le tribunal de restituer la dette, une provision pour dépréciations » pour 48 K€ avait été constituée en 2022. Il n'y a eu aucun paiement en 2025, la créance reste à 43 K€.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Au 31 décembre 2025, la valeur d'ensemble du portefeuille de titres est de 78 K€ et de 3 878 K€ de comptes à terme (renouvelables à des périodicité différentes).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

- Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subvention d'équipement

Dans ce poste du bilan figurent uniquement les subventions perçues par l'association diocésaine des Chantiers du Cardinal, et qui sont reprises dans le compte du résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations concernées (travaux effectués dans des paroisses ou d'autres constructions).

Désignation	Valeur à l'ouverture du bilan	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Arpajon	-	80 000,00	391,17	79 608,83
Boussy St Antoine	160 000,00	-	8 930,94	151 069,06
Brétigny St Paul	217 123,20	-	11 661,84	205 461,36
Corbeil Les Tarterets	-	100 000,00	4 558,94	95 441,06
Corbeil ND de la Paix	102 389,24	-	5 162,28	97 226,96
Corbeil St paul chauffage	59 243,84	-	3 000,00	56 243,84
Epinay s/s Sénart	411 118,49	-	26 833,54	384 284,95
Grigny	98 129,01	-	7 139,54	90 989,47
Igny	33 245,21	-	1 750,00	31 495,21
Mennecy	160 127,34	-	9 421,64	150 705,70
Palaiseau St Michel du Pileu	-	60 000,00	2 570,95	57 429,05
Ris Orangis (Sacr�� C��ur)	70 684,93	-	3 750,00	66 934,93
Ris Orangis (Presb)	39 425,09	-	2 280,89	37 144,20
Savigny ND esp��rance	92 398,06	-	11 333,34	81 064,72
St Pierre du Perray	329 943,19	-	18 311,22	311 631,97
Viry	108 105,86	-	7 966,69	100 139,17
	1 881 933,46	240 000,00	125 062,97	1 996 870,49

Fonds d  di  s

Les fonds d  di  s correspondent aux ressources affect  es    des projets d  finis et non utilis  es    la date de cl  ture, conform  ment    l'engagement pris    leur   gard.

Ils correspondent    des dons re  us.

Ils sont repris en produit au compte de r  sultat au cours des exercices suivants sur la m  me dur  e que celles des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

La variation des fonds d  di  s de l'exercice est reprise en annexe dans les pages suivantes.

Fonds report  s li  s aux legs et aux donations

Les fonds report  s correspondent    :

- des biens destin  s      tre vendus et dont la cession n'a pas encore   t   r  alis  e    la date de la cl  ture
- des liquidit  s qui n'ont pas   t   encore   t   encaiss  es    la date de la cl  ture.

Provisions

1/ Provisions pour litiges

N  ant

2/ Autres provisions pour risques et charges

La provision pour risques de 205 K   est constitu  e de 203 K   pour l'indemn  t   de d  part    la retraite des salari  s (voir d  tail ci-apr  s) et de 2 K   d      une fraude par usurpation d'identit   bancaire (« spoofing »).

<u>Engagement en matière de pensions et retraites</u>

Engagement vis-à-vis des salariés :

L'association diocésaine a signé un accord d'entreprise pour le personnel laïc qui prévoit une indemnité de départ à la retraite calculée de la façon suivante :

- 0.5 rémunération brute mensuelle après un an d'ancienneté
- 1 rémunération brute mensuelle après 5 ans d'ancienneté
- 2 rémunérations brutes mensuelles après 10 ans d'ancienneté
- Plus 1/5 de rémunération brute mensuelle par année au-delà de la dixième année.

Une provision pour charge est comptabilisée à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base d'un départ à la retraite à 67 ans en appliquant des probabilités de départ en fonction de l'ancienneté.

Engagement vis-à-vis des prêtres retirés :

L'association diocésaine prend en charge le coût des traitements des prêtres retirés (c'est-à-dire âgés de plus de 75 ans) ainsi que le coût du maintien en maison de retraite le cas échéant. Cet engagement a été calculé en fonction du coût annuel des prêtres et de leur espérance de vie.

Les prêtres concernés par cet engagement sont ceux incardinés dans le diocèse d'Evry Corbeil Essonne et sont au nombre de 71 au 31 décembre 2025.

L'engagement s'élève à la somme de 634 K€ euros au 31 décembre 2025 et se décompose comme suit :

- Engagement correspondant au coût des traitements des prêtres : 624 K€
- Engagement correspondant au coût des prêtres en maison de retraite : 10 K€

Casuels

Les casuels ont été comptabilisés pour un montant de 1 435 K€ en dons manuels.

Valorisation des contributions volontaires

Pour mener à bien ses missions, le diocèse s'appuie sur un grand nombre de bénévoles.

La conférence des Evêques de France a émis une recommandation pour la présentation de contribution des bénévoles (CVN), introduite par le Nouveau Règlement comptable 2018-06 applicable à compter de 2020. Son analyse conduit à ne pas comptabiliser les missions bénévoles, mais à donner éventuellement une mention dans l'annexe des comptes annuels sur le nombre de bénévoles œuvrant dans des missions de support régulières pour les curies des Associations Diocésaines.

Au 31 décembre 2025, le nombre de bénévoles est estimé à plus de 1 000 personnes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 33 564 euros TTC (honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes).

Engagements financiers

Engagement donnés

Autres engagements donnés : Nantissements Portefeuille-titres Neuflyze Au 31 décembre 2025, l'encours restant à rembourser sur l'emprunt concerné par ce nantissement est de 77 K€	652 K€
Total	652 K€

Evènement post-clôture

Néant

Immobilisations

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	56 318		
TOTAL immobilisations incorporelles :	56 318		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	480 212		399 168
Constructions sur sol propre	37 368 904		1 931 673
Constructions sur sol d'autrui	324 322		
Constructions installations générales	8 590 186		1 435 953
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	102 376		8 500
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 537 965		65 978
Biens reçus par legs destinés à être cédés	208 531		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 205 247		1 481 626
TOTAL immobilisations corporelles :	50 817 744		5 322 898
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 935 959		783 999
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières	135 609		9 834
TOTAL immobilisations financières :	2 071 583		793 833
TOTAL GÉNÉRAL	52 945 645		6 116 732

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			56 318	
TOTAL immobilisations incorporelles :			56 318	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			879 380	
Constructions sur sol propre		620 230	38 680 347	
Constructions sur sol d'autrui			324 322	
Constructions installations générales		112 103	9 914 036	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		2 700	108 176	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2 603 799	
Biens reçus par legs destinés à être cédés		9 675	199 000	
Immob. corporelles en cours, avances		1 210 707	1 476 166	
TOTAL immobilisations corporelles :		1 955 415	54 185 227	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		167	2 719 791	
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immo. financières		21 637	123 807	
TOTAL immobilisations financières :		21 804	2 843 613	
TOTAL GÉNÉRAL		1 977 218	57 085 159	

Amortissements

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	51 822	112		51 934
TOTAL immobilisations incorporelles :	51 822	112		51 934
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	30 415 365	577 302	184 323	30 808 344
Constructions sur sol d'autrui	138 180	12 857		151 036
Constructions installations générales	4 339 267	296 105	112 103	4 523 269
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	91 644	17 928	2 700	106 872
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 736 097	95 954		1 832 051
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	36 720 552	1 000 146	299 126	37 421 572
TOTAL GÉNÉRAL	36 772 374	1 000 258	299 126	37 473 506

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	112		
TOTAL immobilisations incorporelles :	112		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	577 302		
Constructions sur sol d'autrui	12 857		
Constructions installations générales	296 105		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	17 928		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	95 954		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 000 146		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 000 258		

État des Échéances des Créances et Dettes

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	90 272		90 272
Autres immobilisations financières	33 535		33 535
TOTAL de l'actif immobilisé :	123 807		123 807
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	189 090	189 090	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	7 562	7 562	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	332	332	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 772 989	1 772 989	
TOTAL de l'actif circulant :	1 969 972	1 969 972	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	170 463	170 463	

TOTAL GÉNÉRAL	2 264 243	2 140 436	123 807
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	77 418	23 546	53 872	
Emprunts et dettes financières divers	650 700	350 000	300 700	
Fournisseurs et comptes rattachés	705 521	705 521		
Personnel et comptes rattachés	175 351	175 351		
Sécurité sociale et autres organismes	199 952	199 952		
Impôts sur les bénéfices	33 997	33 997		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 528	23 528		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	37 571	37 571		
Groupe et associés				
Autres dettes	687 850	687 850		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	32 880	32 880		

TOTAL GÉNÉRAL	2 624 766	2 270 195	354 572	
----------------------	------------------	------------------	----------------	--

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	5 199 495				5 199 495
Fonds propres avec droit de reprise	570 000		549 999		1 119 999
Ecarts de réévaluation					
Réserves	575 890		2 603 513		3 179 403
Report à nouveau	11 128 335				11 128 335
Excédent ou déficit de l'exercice	2 603 513		3 135 605	2 603 513	3 135 605
Situation nette	20 077 233		6 289 117	2 603 513	23 762 838
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 881 933		240 000	125 063	1 996 870
Provisions réglementées					
TOTAL	21 959 167		6 529 117	2 728 576	25 759 708

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	117 117
Montant de la rubrique de produits «Legs ou donations» définie à l'article 213-9	(5 202)
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	400 956
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux aux legs ou donations	2 500
SOLDE DE LA RUBRIQUE	510 371

Fonds reportés liés aux legs et donations

Colonne à masquer pour l'édition de la plaquette	Libellé	Valeur à l'ouverture	Augmentation 2025	Diminution 2025	Solde au 31/12/2025
Mercier Ramos	Legs R. Rita	25 000			25 000
	Legs R. Hélène	741			741
	Legs D. Jacques	62 298		62 298	0
	Legs L. Louis	126 657		126 657	0
	Legs S. Jean	39 875			39 875
	Legs D. Françoise	189 000			189 000
	Legs L. Bernard	212 000		212 000	0
	Legs P. Thi Thu	1 091			1 091
	Legs R. Julienne		2 500		2 500
	Solde	656 662	2 500	400 956	258 207

Fonds dédiés issus de la générosité du public

	Valeur à l'ouverture	Augmentation 2025	Diminution 2025	Solde au 31/12/2025
Soutien des associations diocésaines pour la réfection de l'immobilier :				
Boussy St Antoine réhabilitation de deux logements	25 555,56		1 426,47	24 129,09
Boutigny réfection presbytère	14 545,01		935,00	13 610,01
Briis sous Forges toiture	29 623,02		1 406,40	28 216,62
Corbeil St Spire réhabilitation de deux logements	30 666,67		395,23	30 271,44
Corbeil St Paul accès PMR	5 111,11			5 111,11
Corbeil St Joseph ravalement et chauffage	10 094,79		338,60	9 756,19
Evry maison diocésaine, norme PMR	51 400,00		736,41	50 663,59
Evry maison diocésaine, climatisation	36 181,28		2 197,00	33 984,28
Grigny chauffage	20 958,90		1 000,00	19 958,90
Longjumeau aménagement des combles en vu d'un T2	25 634,96		1 460,63	24 174,33
Montgeron Carmel abattage +replantation arbre et refection d'un mur	50 297,00		6 542,23	43 754,77
Montgeron Carmel renov appart	6 771,61		500,00	6 271,61
Montgeron Carmel toiture	49 656,98		2 400,00	47 256,98
Montgeron réhabilitation d'un logement	10 222,22			10 222,22
Palaiseau St Martin mur soutènement	92 000,00		0,00	92 000,00
Palaiseau St Michel remplact toiture	10 193,10		408,89	9 784,21
Ris Orangis Sacré Cœur renov chauffage	56 053,15		2 973,75	53 079,40
Viry Chatillon Saint Esprit renov chauffage	27 407,72		1 460,63	25 947,09
Sous-total	552 373,08	0,00	24 181,24	528 191,84
Soutien des donateurs pour la réfection ou réhabilitation de l'immobilier				
Athis Mons vidéoprojecteur		569,55		569,55
Boissy s/s Yon projet cap jeunes	8 639,01		1 531,33	7 107,68
Bouray eglise	1 079,73			1 079,73
Boussy St Antoine/renov des salles paroissiales du presbytère	18 050,00		1 024,49	17 025,51
Brétigny rénovation eglise St Paul	64 107,71		3 443,27	60 664,44
Brétigny centre pastoral	48 844,84		2 558,04	46 286,80
Breuillet eglise	15 611,41			15 611,41
Cerny sono	1 070,85		673,90	396,95
Chevry sono	5 364,49		1 260,00	4 104,49
Dourdan sono	12 020,16		2 720,00	9 300,16
Sect. Dourdan mise en conformité centre pastoral	12 250,00	45 440,00		57 690,00
Epinay s/s Sénart Eglise St Damien de Veuster (rénovation église+autel)	45 920,86		3 895,77	42 025,09
Etampes Guinette	47 316,48			47 316,48
Grigny salle paroissiale	15 668,67		1 140,00	14 528,67
Grigny ravalement eglise et signalétique	1 300,00		1 300,00	0,00
Ignny/chauffage	3 372,01		177,50	3 194,51
Les Ulis (résidence vaucouleur) travx réhabilitaion énergétique	0,00	41 103,27		41 103,27
Longjumeau maison paroissiale	15 714,13		966,25	14 747,88
Longjumeau aménagement des combles en vu d'un T2	8 917,51		508,10	8 409,41
Maisse presbytère		5 150,00		5 150,00
Massy St esprit couverture		40 581,19		40 581,19
Milly La Forêt salle St Joseph		18 805,00		18 805,00
Montgeron plantation arbres	5 599,99		657,00	4 942,99
Palaiseau Lozère	1 636,75		612,25	1 024,50
Palaiseau St Martin	27 200,00		10 000,00	17 200,00
Palaiseau St Martin sonorisation	3 004,05		1 120,00	1 884,05
Pôle Jeunes		45 000,00		45 000,00
Ris Orangis réhabilitation d'un logement	47 380,33		377,66	47 002,67
Saint Pierre du Perray nouvelle église	1 845 797,43		101 978,96	1 743 818,47
Saint Vrain/Vert le petit chemin de croix	2 040,00		2 040,00	0,00
Secteur Val d'Orge centre pastoral	2 195,22		2 195,22	0,00
Verrières le buisson/installation orgue	20 760,46		1 067,56	19 692,90
Vigneux eglise St Pierre	30 842,50		2 831,37	28 011,13
Vigneux travx charpente et couverture	5 970,00	3 030,00		9 000,00
Viry Chatillon Saint Esprit renov chauffage	46 620,00	4 330,00		50 950,00
Sous-total	2 364 294,59	204 009,01	144 078,67	2 424 224,93
Autres projets :				
Fds dédiés issus de legs et donations	167 622,45			167 622,45
Dissolution d'associations paroissiales au profit de l'ADECE (verst des liquidités)	18 367,56			18 367,56
Soutien pour projet caritatif	20 000,00			20 000,00
Soutien MJM	176 529,75		33 238,37	143 291,38
Soutien Chantiers Interdiocésains	532 607,48			532 607,48
Sous-total	915 127,24	0,00	33 238,37	881 888,87
Total général	3 831 794,91	204 009,01	201 498,28	3 834 305,64

Provisions Inscrites au Bilan

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	732 207		98 306	633 901
	208 011	1 929	5 171	204 769
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	940 218	1 929	103 477	838 670

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	144 136	164 025	144 136	164 025
	141 827			141 827
	43 630	98	266	43 461
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	329 592	164 123	144 402	349 313

TOTAL GÉNÉRAL	1 269 810	166 052	247 879	1 187 983
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

Produits à Recevoir

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	12 818 332 464 941 525
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	478 615

Charges à Payer

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 509
Dettes fiscales et sociales	236 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	458 959

Charges et Produits Constatés d'Avance

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	170 463	32 880
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	170 463	32 880

Effectif Moyen

ADECE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 22/09/26
Devise d'édition

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	34	
Ouvriers		
TOTAL	41	

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER 2025

Etat du contributeur ^(a)	Date de l'avantage ou de la ressource ^(b)	Personnalité juridique du contributeur ^(c)	Nature de l'avantage ou de la ressource ^(d)	Caractère direct ou indirect ^(d) de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement ^(d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource ^(d)
Irlande	Tous les mois de 2025	Pers. Physique	Numéraire	Direct	Prélèvement	570
Total - Etat Irlande						570
Portugal	Tous les mois de 2025	Pers. Physique	Numéraire	Direct	Prélèvement	1200
Total - Etat Portugal						1200
Total						1770

(a) Les avantages et ressources sont regroupés par Etat.
Il peut s'agir :
• de l'Etat contributeur ;
• de l'Etat du siège social d'une personne morale étrangère ;
• de l'Etat du siège d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ;
• de l'Etat de résidence fiscale d'une personne physique non résidente fiscale en France.
(b) Les avantages et ressources sont classés, pour chaque Etat, par ordre chronologique en fonction de la date de l'encaissement ou, pour un avantage ou une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé.
(c) Indiquer s'il s'agit :
• d'un Etat ou d'une autre collectivité publique ;
• d'une autre personne morale ;
• d'une personne physique.
(d) Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.